

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 36/26-0605.01

Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 16

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Julien EMPIS est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Pascal BONNET, Jean-Yves MONNERET, Giuseppe PAVIGLIANITI, Jessica CHAVOUTIER, Julien EMPIS, Amélie ANDRE, Maelie BARBIER.

Etaient excusés : Colette GUIGONNET ROUSTAIN qui a donné pouvoir à Jean-Yves MONNERET.
Marie-Dominique SIMON qui a donné pouvoir à Jessica CHAVOUTIER.
Jean Maurice MATHELET qui a donné pouvoir à David REATH.
Aline GUZZI qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Alexandra MARTIN qui a donné pouvoir à Clément SUCHET
Eddy ALESSIO, Fabienne BLANC-TAILLEUR.

Date de la convocation 28 mai 2026

OBJET : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026, le conseil municipal a été convoqué en vue de la désignation de ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

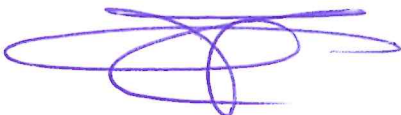
L'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 précise le nombre de délégués à désigner, pour Salins-Fontaine : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le conseil municipal a procédé aux différents scrutins, et a élu :

- 5 délégués au collège électoral pour l'élection des sénateurs :
 - CULLET Alain-Claude
 - BONNET Pascal
 - CROUSAZ Françoise
 - REATH David
 - SUCHET Clément
- 3 suppléants au collège électoral pour l'élection des sénateurs :
 - MONNERET Jean-Yves
 - EMPIS Julien
 - BARBIER Maëlie

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Julien EMPIS.

